REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 octobre 2008**

Délibération n° 2008-0323

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prolongement et exutoire de l'émissaire de la plaine de l'Est - Construction de l'ouvrage de rejet au Rhône - Demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme en dépenses et en recettes - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Joly

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

Séance publique du 13 octobre 2008

Délibération n° 2008-0323

commission principale :	proximité et environnement
objet :	**Prolongement et exutoire de l'émissaire de la plaine de l'Est - Construction de l'ouvrage de rejet au Rhône - Demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme en dépenses et en recettes - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**
service :	Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'émissaire de la plaine de l'Est (EPE) est un collecteur structurant pour l'assainissement de l'est Lyonnais. Actuellement, il fonctionne uniquement par temps de pluie en reprenant les trop-pleins des collecteurs superficiels dont les débits ne peuvent être accueillis par les ouvrages du centre urbain. A terme, avec la construction de la nouvelle station d'épuration au lieu-dit la Feyssine, il acheminera tous les effluents de temps sec et de temps de pluie du bassin versant concerné (Vaulx en Velin, Décines-Charpieu, Bron nord, Saint Priest nord, Chassieu, et hors Communauté : Genas centre-sud, Saint Laurent de Mure, Saint Bonnet de Mure et l'aéroport Saint Exupéry) vers cette unité de traitement.

L'exutoire actuel de l'émissaire de la plaine de l'Est est situé en face du champ captant de Crépieux Charmy, en rive gauche du canal de Jonage. Pour des raisons de sécurité sanitaires, et plus particulièrement en prévision du rejet dans cet ouvrage des effluents de la future station d'épuration, il est nécessaire de déplacer le rejet actuel en aval du seuil Saint Clair-la Feyssine. Pour ce faire, l'EPE a déjà été prolongé sous le boulevard périphérique Laurent Bonnevay lors de sa construction et sous le parc de la Feyssine avant son aménagement.

Le projet de rejet de l'émissaire de la plaine de l'Est a fait l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale. Cet arrêté a été délivré en date du 27 septembre 2006.

La proposition qui est faite au Conseil aujourd'hui permettra d'achever la construction de l'émissaire de la plaine de l'Est et la mise en service de la future station d'épuration tout en respectant au maximum le milieu naturel environnant.

Rappel du projet

Pour compléter et finaliser l'émissaire de la plaine de l'Est, deux étapes déterminantes sont en cours :

- l'achèvement du collecteur sous la rue Rouget de Lisle, entre la rue de la Cloche et le parc de la Feyssine :

Pour permettre la continuité hydraulique des écoulements des eaux dans l'émissaire de la plaine de l'Est, 260 mètres de collecteur à banquette vont être réalisés sous la rue Rouget de Lisle, entre la rue de la Cloche et le parc de la Feyssine.

Les travaux vont débuter à la fin août 2008 pour une période de cinq mois ;

- la réalisation du déplacement de l'ouvrage de rejet au Rhône :

La position du nouveau rejet a fait l'objet d'une étude environnementale globale visant à limiter au maximum l'incidence de cet ouvrage sur le milieu aquatique. Les contraintes prises en compte pour déterminer l'implantation idéale de cet ouvrage sont les suivantes : l'hydraulique du fleuve (pour déterminer les zones où la dilution est la meilleure), l'impact sur le captage de Crépieux-Charmy, sur les usages de loisirs, l'impact sur la faune, la flore et sur le parc de la Feyssine et enfin l'impact sur les projets du chenal de navigation (tirant d'eau minimum à respecter).

Pour répondre à ces contraintes, il a été décidé de retenir un rejet composé de deux exutoires distincts afin que la taille des ouvrages laisse possible la navigation :

. un premier rejet à 640 mètres des berges du fleuve servira aux débits de temps sec et de temps de pluie jusqu'à un débit de 9 mètres cubes par seconde. Le collecteur aura un diamètre de 2 000 mm et sera posé sur le lit du Rhône en technique sous-fluviale. Cet exutoire permet d'obtenir une excellente dilution,

. un second rejet dans une zone d'eau profonde assez proche de la berge (50 mètres) permettra d'évacuer les débits exceptionnels *via* un ouvrage cadre de 2 mètres par 4,16 mètres.

Un maître d'œuvre externe a été retenu pour ce projet.

Ces projets ont déjà fait l'objet de délibérations du conseil de Communauté n° 2006-3762 en date du 13 novembre 2006 et n° 2007-4466 en date du 15 octobre 2007. Des individualisations d'autorisation de programme partielle, à hauteur de 1 793 300 € HT, ont été décidées pour réaliser des études, rémunérer le futur maître d'œuvre pour l'ouvrage de rejet au Rhône au titre de l'avant-projet et du projet et réaliser les travaux sous la rue Rouget de Lisle.

Par ailleurs, des économies ont été réalisées lors de l'attribution du marché de travaux pour la rue Rouget de Lisle (200 000 € HT) et lors de la désignation du maître d'œuvre (185 000 € HT).

L'avancement des études réalisées par le maître d'œuvre et lancement de la dernière phase de travaux a permis d'arrêter le budget définitif de l'opération.

Lors des deux présentations au conseil de Communauté, l'opération était estimée à 8 813 300 € HT avec des travaux de réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône évalués à 6 500 000 € HT.

Aujourd'hui, l'avant-projet mené par le maître d'œuvre a abouti à une réévaluation du montant des travaux à 7 800 000 € HT. Cette augmentation s'explique par plusieurs éléments nouveaux :

- l'actualisation des indices TP depuis 2006 (liée au postes de travaux suivants : dragage fluvial, réalisation d'ouvrage d'art en site terrestre et fluvial et fourniture de tuyaux pour canalisation),
- l'augmentation, depuis 2006, de l'énergie et des matériaux de construction (carburant, acier pour les palplanches, enrochements, etc.),
- de nouvelles hypothèses découlant des dernières études réalisées (relevé bathymétrique, sondages géotechniques, etc.),
- les contraintes complémentaires imposées par l'arrêté d'autorisation (suivi analytique de la qualité de l'eau et des sédiments, valeurs maximales hydrauliques, etc.).

Le montant global de l'opération est donc réajusté à 9 728 300 € HT, selon le détail suivant :

Budget de l'opération

Phase	Libellé	Estimation initiale (en € HT)	Montant individualisé (en € HT)	Estimation finale (en € HT)	Planning
Finalisation de l'EPE sous la rue Rouget de Lisle					
Travaux du prolongement de l'EPE Mission CSPS	réalisation de 260 mètres de collecteur à banquette en tranchée ouverte blindée coordonnateur sécurité et protection de la santé	1 458 000	budgétés dans l'AP du 15/10/2007	1 258 000	août 2008 à janvier 2009
Réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône de l'EPE					
Études complémentaires	reconnaissances géotechniques, bathymétrie, topographie, analyses d'eau, aménagement paysager, communication, coordonnateur SPS, contrôleur technique, etc.	255 300	budgétés dans les AP du 13/11/2006 et du 15/10/2007	255 300	2008 à 2010
Maîtrise d'œuvre externe complète pour l'exutoire de l'EPE	études avant-projet et projet, dossier de consultation du marché de travaux, maîtrise d'œuvre de la réalisation	600 000	80 000 € déjà budgétés dans l'AP du 13/11/2006	415 000	2008 à 2010
Travaux du rejet de l'EPE	réalisation de 640 mètres de collecteur de 2 mètres de diamètre et de 50 mètres d'ouvrage cadre (2 x 4,16 mètres) pour les débits supérieurs	6 500 000	-	7 800 000	2009 à 2010
total opération		8 813 300	1 793 300	9 728 300	2008 à 2010

L'individualisation d'autorisation de programme permet la finalisation de la rémunération complémentaire du maître d'œuvre et les travaux de réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône de l'émissaire de la plaine de l'Est pour un montant, au titre de ces travaux, de 7 935 000 € HT.

Le lancement de la consultation des entreprises, pour la réalisation des travaux de l'ouvrage de rejet, doit être réalisé dès le début du mois d'octobre pour respecter les deux principales contraintes de temps qui s'appliquent à cette réalisation :

- avoir un émissaire de rejet finalisé avant la mise en eau de la station d'épuration de la Feyssine (mi 2010),
- avoir des travaux en milieu fluvial entre septembre et janvier pour respecter l'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Il est proposé aujourd'hui l'individualisation d'autorisation partielle à hauteur de l'enveloppe disponible en terme d'autorisation de programme pour le budget de l'assainissement au titre de l'année 2008, soit 1 300 000 € HT.

Le solde de l'individualisation d'autorisation de programme, soit 6 635 000 € HT, restera à proposer en début d'année 2009.

Ces travaux sont susceptibles d'être aidés par l'Agence de l'eau, à hauteur de 1 800 000 €.

Le présent rapport concerne également le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône de l'émissaire de la plaine de l'Est à Villeurbanne-parc de la Feyssine.

Les travaux seront attribués dans le cadre d'un marché unique à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de remplacer le paragraphe :

"Ces travaux sont susceptibles d'être aidés par l'Agence de l'eau, à hauteur de 1 800 000 €".

par le paragraphe suivant :

"Le projet de travaux a été présenté à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse qui est intéressée pour apporter son aide financière à la Communauté urbaine ; les objectifs du projet étant cohérents avec ceux du 9° programme de l'Agence.

L'aide financière susceptible d'être accordée par l'Agence de l'eau, à hauteur de 1 800 000 €, viendra diminuer la charge nette de l'opération financée sur le budget de l'assainissement de la Communauté urbaine" ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Décide l'individualisation partielle en dépenses à partir de l'AP 12 d'une autorisation de programme complémentaire de l'autorisation individualisée n° 1399 - émissaire de la plaine de l'Est, à hauteur de 1 300 000 € HT au titre de l'année 2008. Le solde de l'individualisation restant à proposer au titre de l'année 2009.

3° - Approuve :

a) - le lancement de l'opération relative à la réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône de l'émissaire de la plaine de l'Est,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

4° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

5° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

6° - La dépense à payer au titre de l'opération liée à la réalisation de l'ouvrage de rejet au Rhône (estimée à 7 800 000 € HT) sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1399 - émissaire de la plaine de l'Est individualisée dans le cadre de la présente délibération.

7° - Autorise monsieur le président à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier et à solliciter les aides de l'Agence de l'eau.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.